

<http://ugtg.org/spip.php?article1682>



# Communiqué de presse de l'UGTG en soutien a Mariganlant Péyi Doubout : Y aurait-il une bande d'escrocs a Marie-Galante ?



Date de mise en ligne : mercredi 28 décembre 2011

Date de parution : 27 décembre 2011

- Actualité -

---

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

---

## COMMUNIQUE de L'UGTG

### Y AURAIT-IL UNE BANDE D'ESCROCS A MARIE GALANTE ?

**C'est la question que tout citoyen est en droit de se poser après les révélations faites devant le Tribunal de Pointe-a-Pitre ce mardi 27 décembre 2011 d'autant plus que cette affaire met en cause des gendarmes.**

En effet, ce mardi était jour de procès, celui du jeune stagiaire Marie-Galantais arrêté vendredi 9 décembre et extradé vers la Guadeloupe le dimanche 11 après 36 heures de garde à vue. Pour rappel, il est accusé de violences sur un gendarme sans incapacité de travail et de détention de substances dangereuses. Il a été placé sous contrôle judiciaire avec obligation de se présenter chaque semaine à la gendarmerie de Baie-Mahault et surtout **INTERDICTION DE SE RENDRE A MARIE-GALANTE** alors qu'il poursuit sa scolarité à l'Ecole de la deuxième chance de Marie-Galante. Et tout ça, sans l'assistance d'un avocat aussi bien devant le juge des libertés que durant la garde à vue.

### PLI BEL LA KA VINI !

Lors de cette audience, nous apprenons que le jeune a été condamné courant octobre 2010 pour refus d'obtempérer à une sommation de s'arrêter et pour outrage à une personne dépositaire de l'autorité publique. Dans cette affaire, il est condamné à payer 50 euros à un gendarme. **Mais ce jugement ne lui a jamais été notifié comme le prévoit la loi.** Et pourtant, ce gendarme l'obligera à lui verser 50 euros au titre de dommages et intérêts. Mieux encore, un autre gendarme qui demandait le remboursement d'une paire de lunettes évaluée à 460 euros, et n'ayant pas eu gain de cause par le jugement, aurait exigé de la mère du jeune, le versement en espèces de 460 euros. Peut-être est-ce un hasard mais il semble que l'homme aux 460 euros faisait partie de ceux qui l'ont interpellé ce vendredi 9 décembre 2011. Est-ce une coïncidence sachant que la famille du jeune **ka péyé byen ?**

Est-ce un traitement réservé aux Marie-Galantais et plus généralement aux personnes qui ne sont issues « d'une grande famille ayant ses entrées à l'Elysée » ? **Y aurait-il d'autres cas ?**

**En définitive, l'affaire a été renvoyée au 11 janvier 2012 à 14 heures. Le contrôle judiciaire est maintenu mais se fera désormais à la gendarmerie de Marie-Galante. Woy !!!!]**

Plus que jamais L'UGTG réaffirme que face à la détermination des Travailleurs et du Peuple de Marie-Galante, l'Etat colonial Français joue la carte du pourrissement et de la provocation.

### L'UGTG :

**- Condamne sans réserve toute répression à l'encontre des Travailleurs et du Peuple de Marie-Galante et singulièrement contre la jeunesse ;**

▶ **Exhorte les travailleurs et le Peuple de Marie-Galante singulièrement les jeunes, à ne pas céder à la provocation et à poursuivre le combat dans l'unité et la solidarité jusqu'à la victoire ;**

▶ **Apporte son soutien sans faille aux Travailleurs et au Peuple de Marie-Galante en lutte kont tout pwofitasyon ;**

▶ **Invite les Travailleurs et le Peuple de Guadeloupe à soutenir la lutte des Marie-Galantais pour le droit à la vie.**

**GWADLOUP - MARIGALANT MENM KONBA - NON A LA REPRESSION**

Le Secrétaire Général

Elie DOMOTA

Pointe-à-pitre, le 27 Déc. 2011